Loi Québécoise 25



Voici ce que vous devez savoir sur la Loi 25 du Québec - La Loi modernisant la législation sur la protection des renseignements personnels

La Loi 25 est la plus récente et la plus importante loi sur la protection de la vie privée développée au Québec, au Canada, et elle est susceptible de servir de modèle à des réglementations similaires à travers le pays. La première phase est entrée en vigueur le 22 septembre 2021. La Loi a été suivie de nouvelles exigences le 22 septembre 2022 et d'autres entreront en vigueur le 22 septembre 2023 et en septembre 2024. Les entreprises doivent comprendre cette nouvelle législation afin de rester conformes et d'éviter des sanctions sévères.

Qu'est-ce que la Loi 25 et quel est son objectif?

La Loi 25 accorde de nouveaux droits en matière de protection des données aux personnes résidant au Québec, ainsi que des obligations accrues pour les organisations publiques et privées qui traitent leurs renseignements personnels. Les organisations n'ont pas besoin d'être basées au Québec pour que cette loi les affecte ; si une entreprise fait des affaires avec des résidents du Québec, elle est soumise à cette loi.

La Loi 25 couvre toute information qui se rapporte à une personne et permet de l'identifier. Les situations dans lesquelles ce matériel pourrait être collecté comprennent, sans s'y limiter:

- ► Un prospect potentiel remplit un formulaire sur la page Web de votre entreprise et fournit son nom, prénom, adresse électronique ou numéro de téléphone
- Un client remplit des documents financiers ou juridiques pour l'achat ou la location d'un actif géré par votre entreprise
- ▶ Des documents RH remplis par un nouvel employé qui collectent une adresse personnelle, un numéro d'assurance sociale et d'autres renseignements personnels

Actuellement, en vertu de la loi 25, il est obligatoire pour les organisations de :

Désigner un responsable de la protection de la vie privée pour superviser le traitement des renseignements personnels (ce rôle sera par défaut dévolu à l'employé

- le plus haut gradé de l'entreprise en l'absence d'un responsable de la protection de la vie privée dédié). Les coordonnées du responsable de la protection de la vie privée doivent être clairement accessibles
- Notifiez la Commission d'accès à l'information (CAI) et les personnes concernées de tout incident de confidentialité, y compris les fuites de données de confidentialité et l'accès, l'utilisation ou la divulgation non autorisés de renseignements personnels
- Conserver un dossier de tous les incidents de sécurité pendant une période de cinq ans.

En septembre 2023, la phase 2 des changements réglementaires sera mise en œuvre, y compris:

- ► Effectuer des évaluations d'impact sur la protection de la vie privée (PIA)
- Mettre en œuvre des politiques de confidentialité mises à jour
- ► Établir des droits à la vie privée
 - ▶ Offrir un droit de restriction du traitement
 - ► Offrir un droit à l'effacement
- Pratiques de consentement et de collecte améliorées La loi met également l'accent sur les principes de la vie privée par conception et le droit à l'oubli.



En septembre 2024, la phase 3 des changements réglementaires sera mise en œuvre, y compris

- ► Les organisations devront fournir des renseignements personnels sur les individus dans un format technologique structuré et couramment utilisé aux individus sur demande
- ► Les organisations devront également divulguer les informations à une autre organisation autorisée à collecter des renseignements personnels à la demande d'une personne (par exemple, si une personne cherche à changer de fournisseur de services).

Pénalité pour non-conformité à la Loi 25

▶ La Loi 25 augmente les amendes pour non-conformité à la législation sur la protection de la vie privée. Les entités du secteur privé sont passibles d'amendes de 15 000 \$ à 25 000 000 \$ CAD, ou d'un montant correspondant à 4 % du chiffre d'affaires mondial pour l'exercice financier précédent (le montant le plus élevé).

Shred-it® peut vous aider

Bien que la Loi 25 ne précise pas les exigences techniques régissant la destruction des données, il existe des recommandations de bonnes pratiques pour tous les entreprises et institutions lors de l'établissement de politiques de conservation des documents et de destruction des données.

Nos consultants formés travaillent avec chaque client pour développer un programme de destruction de documents personnalisé, efficace et abordable, conçu pour aider à protéger leurs informations confidentielles.



Destruction de documents à intervalles réguliers

Service qui permet de garantir que vos informations confidentielles sont sécurisées lorsqu'elles sont disposées. Tous les documents non désirés sont placés dans nos conteneurs verrouillés, commodément placés dans votre lieu de travail jusqu'au jour de la collecte.



Preuve de service

Lors de la collecte, vous recevrez une preuve de service pour confirmer que nous avons ramassé vos documents.



Modèles de politique de confidentialité sur le lieu de travail personnalisables

Les modèles de politique de confidentialité sur le lieu de travail personnalisables complémentaires vous aident à développer des politiques pour vos employés afin qu'ils exercèrent des pratiques de gestion des documents responsables.



Formation des employés

Le portail client My Shred-it® vous donne accès à des ressources qui aident vos employés à comprendre la nécessité de la sécurité des documents et à vous aider à garantir que vos informations privées ne tombent pas entre de mauvaises mains.

Sources:

https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/institutions-democratique-acces-information-laicite/acces-documents-protection-renseignements-personnels/pl64-modernisation-de-la-protection-des-renseignements-personnels

https://www.cnq.org/en/the-chambre-and-your-protection/news-press-room/protection-des-renseignements-personnels-entree-en-vigueur-prochaine-de-la-loi-25/2009. The substitution of the contraction of the

https://www.lapresse.ca/affaires/2022-12-10/commission-d-acces-a-l-information/la-presidente-veut-plus-d-argent-pour-faire-appliquer-les-nouvelles-lois.php

